

[Droits voisins \[1\]](#)

Une des spécificités des artistes interprètes en France est de bénéficier, en plus de la protection issue de leur statut de salarié, d'une protection de leur prestation quand elle est enregistrée. Leur prestation enregistrée est considérée leur propriété, leur propriété *intellectuelle*. La catégorie de propriété intellectuelle que possède l'artiste interprète est la propriété littéraire et artistique.

La propriété intellectuelle que peut posséder l'artiste interprète lui confère certains droits, qui sont appelés droits « voisins du droit d'auteur », car ce sont des droits du même type. Ces droits sont définis par la loi (code de la Propriété intellectuelle, loi du 3 juillet 1985, directives européennes et traités internationaux).



Ce terme de « droits voisins » couvre également des droits des producteurs et des offices de radiodiffusion. Il faut les distinguer du « droit à l'image » dont dispose tout citoyen.

L'artiste interprète dont le travail est enregistré bénéficie de droits patrimoniaux, qui sont des droits pécuniaires, et un droit moral qui protège son oeuvre de toute dénaturation et lui garantit le respect de son nom, Les droits patrimoniaux sont parfois rémunérés en salaire, mais pas toujours.

Ces droits ne sont pas exactement une nouveauté puisque depuis plus de cinquante ans le SFA a négocié au sein de certaines conventions collectives des droits liés à l'enregistrement et à la diffusion des œuvres.

En 1955, le syndicat créa l'ADAMI, société de gestion collective des droits des artistes interprètes, afin de gérer et de redistribuer certains de ces droits.

La propriété intellectuelle des artistes interprètes, ainsi que leur données personnelles, dont leurs images, leurs voix, leurs personnalités sont actuellement gravement menacées par les avancées rapides de l'intelligence artificielle, et notamment l'intelligence artificielle générative. La fiche ci-dessous vous donne quelques repères utiles.

Fichier attaché	Taille
 Les artistes-interprètes et les droits de propriété intellectuelle [2]	361.77 Ko
 Fiche pratique intelligence artificielle [3]	207.58 Ko

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Nom d'utilisateur *

Téléphone : 01 53 25 09 09
Télécopie : 01 53 25 09 01
Serveur vocal : 01 53 25 09 00
E-mail : contact@sfa-cgt.fr
Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS
Métro : [Place des Fêtes](#)
Téléphone : 01 53 25 09 09
Télécopie : 01 53 25 09 01
Serveur vocal : 01 53 25 09 00
E-mail : contact@sfa-cgt.fr
Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

Accès réservé

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

URL source (modified on 29/04/2024 - 23:33): <https://sfa-cgt.fr/vos-droits/droits-voisins>

Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/vos-droits/droits-voisins>

[2] https://sfa-cgt.fr/sites/default/files/2024_fiche_sfa-cgt_les_artistes-interpretes_et_les_droits_de_propriete_intellectuelle.pdf

[3] https://sfa-cgt.fr/sites/default/files/2024_fiche_sfa-cgt_clauses_ia.pdf